

COMMUNE DE GIOU DE MAMOU

**EXTRAITS DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DELIBERATION N°43 .2020**

Nombre de conseillers en exercice : 15  
Pouvoirs : 0 / Votants : 14 / Votes contre : 0 / Votes pour : 14.

L'an deux mille vingt, le dix-huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal convoqué le dix novembre s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du CREA, sous la présidence de M. Frédéric GODBARGE, Maire.

Présents : MM Olivier BELAIGUES, Odile BOS, Jean-Louis CAYROU, Sébastien CHEYSSAC, André COUDERC, Olivier GIL, Frédéric GODBARGE, Patrick GOUDERGUES, Yannick LEYBROS, Marie-Jeanne PETERS, Marie PUECHJEAN, Didier RISPAL, Lionel SERGUES, Stéphane VEDRENNE.

Absents excusés : Chrystelle MERLE.

Mme Marie-Jeanne PETERS a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Objet : Chèques KDO au personnel.**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un cadeau au personnel communal, pour les fêtes de Noël, sous forme de chèque KDO.

*Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité,*

Décide d'offrir un chèque KDO aux personnes salariées de la commune de Giou de Mamou pour les fêtes de fin d'année.

Dit que les chèques KDO seront attribués pour un montant de 50.00 € au personnel présent depuis six mois et plus, dans la collectivité.

Les chèques seront commandés à l'UDACAC, CCI du Cantal.

La dépense est prévue au budget de la commune, chapitre 118 pour un total de 400.00 euros

Monsieur le Maire est autorisé à faire les démarches nécessaires.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 20.11.2020 et qu'il n'a été présenté aucune observation. Extraits transmis à M. le Préfet le 23.11.2020.

Copie certifiée conforme et exécutoire. Au registre sont les signatures.



Le Maire, Frédéric GODBARGE.